



Ifremer

Objet : Caravane d'huîtres plates en
baie du Mont Saint Michel

Avis Ifremer

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer 35
Délégation à la Mer et au Littoral
Service Gestion Durable des Activités
Maritimes et des Ressources**

Dinard, le 8 novembre 2011

Vos réf. : AER/225 -2011

Nos réf. : LER/FBN/DN-11-Avis n°10/CR
Affaire suivie par Claire ROLLET

Monsieur l'Administrateur,

En réponse à votre courrier du 28 octobre 2011 sollicitant l'avis de l'Ifremer à propos de la demande du Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Saint-Malo en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser une caravane d'huîtres plates en baie du Mont-Saint-Michel du 14 novembre au 02 décembre 2011, nous pouvons vous apporter les éléments suivants.

Evaluation de stock - Propection

Tel que nous avons déjà eu l'occasion de le signaler l'an dernier, lors d'une demande d'avis sur le même sujet (voir l'avis émis en 2010, LERFBN.10.D254/CLB), les délais entre la demande d'autorisation et le début de la caravane sont trop courts pour qu'une réelle évaluation de stock soit réalisée au sens halieutique du terme. De plus, compte tenu de l'étendue du gisement qui s'étend au-delà des limites régionales et administratives, il serait pertinent d'impliquer les acteurs des deux départements Ile-et-Vilaine (35) et Manche (50) (administrations, scientifiques et CLPMEM) pour ce genre d'exercice.

En conclusion du compte-rendu de la 'PROSPECTION HUITRES PLATES SUR LE GISEMENT CLASSE DE LA BAIE DU MONT ST MICHEL' réalisée le 19 novembre 2010, et transmis avec votre demande d'avis, il était proposé « à l'avenir une visite de gisement entre 15 et 30 jours avant l'ouverture de la caravane ». Il est regrettable que cela n'ait pu être organisé, et là encore, en collaboration avec le Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Granville.

Il est également noté au niveau des observations faites lors de cette prospection, qu'« un stock important de crépidules a été prélevé près des concessions ». Il sera donc indispensable de porter à connaissance ce type d'observation en vue de suivre l'expansion des crépidules sur les secteurs de pêche.

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

**Laboratoire Environnement
littoral et Ressources
aquacoles**

Finistère Bretagne Nord

**IFREMER CRESCO
Station IFREMER Dinard**
38 Rue du Port-Blanc
BP 80 108
35801 DINARD Cedex
France

téléphone 33 (0)2 23 18 58 58
télécopie 33 (0)2 23 18 58 50

Station de Concarneau
13, rue de Kérose
Le Roudouic
29187 Concarneau Cedex
France

téléphone 33 (0)2 98 97 43 38
télécopie 33 (0)2 98 50 51 02

Siège social
155, rue Jean-Jacques
Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux
Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

Surveillance de la qualité sanitaire

Un aspect important jusque-là non mentionné est la surveillance de la qualité sanitaire des coquillages exploités. En effet, selon les normes réglementaires (voir en annexe un extrait du cahier de prescriptions REPHY), il est indispensable pour tout gisement coquiller sauvage du large exploité de procéder à une évaluation des risques de contamination par le phytoplancton toxique 15 à 30 jours avant l'ouverture de la pêche.

En conséquence et compte-tenu des délais, nous souhaitons obtenir un échantillon d'huîtres plates, dès le jour d'ouverture de la caravane. Afin de procéder à l'analyse des toxines, cet échantillon devra comporter suffisamment d'individus de manière à obtenir au minima 300g de chair.

Conclusion

Selon les résultats de la prospection réalisée le 19 novembre 2010 par le CLPMEM de Saint-Malo, il a été conclu que « le gisement se trouve dans une situation comparable à son état de 2004 en terme d'effectifs et de structure de taille. »

En conséquence, un avis favorable peut-être donné sous réserve qu'une réelle évaluation de stock puisse être organisée à l'échelle du gisement pour les prochaines années et qu'un échantillon de coquillages pêchés nous soit transmis dès l'ouverture de la caravane pour s'assurer de leur non-toxicité.

En souhaitant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de toute ma considération.

Claire ROLLET
Chef de Station Ifremer de Dinard

Pièces jointes en annexe

- Extrait du cahier de prescription REPHY

Copie interne Ifremer :

Responsable de l'Unité Littoral, Centre de Bretagne
Directeur du Centre de Bretagne
RBE/STH/LHB/Centre de Bretagne

Extrait du Document de prescription - Cahier de Procédures et de Programmation REPHY 2011 (Date d'application : 11 avril 2011)

Version intégrale disponible sur internet
<http://envlit.ifremer.fr/content/download/80835/552250/>

7.5.3. Gisements du large

La surveillance des coquillages des gisements du large en général (pectinidés, amandes, palourdes roses, etc) est assurée selon les modalités suivantes :

- la recherche des trois familles de toxines est effectuée systématiquement, un mois puis deux semaines avant l'ouverture de la pêche, et pendant toute la période de pêche, à raison d'un échantillon **par quinzaine**, sur les zones de production dont la liste est mise à jour par l'administration ;
- la fréquence d'échantillonnage est portée à **une fois par semaine** en cas d'épisode toxique ;
- cependant, pour les épisodes dont la durée de décontamination est connue pour être longue (il s'agit typiquement des épisodes ASP dans les coquilles St Jacques), l'échantillonnage peut être réduit à **une fois par mois** dans les cas suivants :
 - o si les concentrations en toxines sont très supérieures aux seuils, ne laissant pas présager une décontamination rapide,
 - o s'il est observé, à la reprise de la pêche, des toxicités résiduelles, provenant d'un épisode toxique passé, et si les concentrations en toxines sont **largement** inférieures au seuil sanitaire, stables ou en diminution lente, **et si et seulement s'il** n'y a pas d'éléments tangibles pouvant conduire à une reprise de la contamination (comme la présence de phytoplancton toxique) ;

...

La surveillance assurée par Ifremer pour les gisements au large et à grande profondeur, est ciblée sur les zones de pêche, avec des prélèvements réalisés par des professionnels.

...

Les modalités de prélèvement et d'envoi des échantillons aux laboratoires d'analyse, sont décidées en concertation entre le LER, la **DDTM / DD(CS)PP** et les professionnels concernés.

...